

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 16771

présenté par  
Mme Ressiguier

-----

**ARTICLE 38**

Supprimer l'alinéa 20.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

En toute logique, nous proposons de supprimer l'alinéa 20 qui précise que les modalités de transition entre les deux régimes se décideront lors de la conférence de financement avec les partenaires sociaux. Une telle procédure est une aberration : elle court-circuite le travail parlementaire et elle permet au gouvernement de légiférer sur des dépenses sans connaître a priori le montant des recettes qui vont permettre de les financer.